

Réf: Dossier N° 397504

Avis de constitution

« QX INNOVA »

Abidjan Cocody II Plateaux-ilot 05, Lot non parvenu, Ilot 05

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 19/02/2025 reçus par Me BEUGRE GUY-ROGER, enregistrés au CEPICI, le 26/02/2025, il a été constitué une SAS U aux SOCIETE « QX INNOVA »

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays et particulièrement en République de COTE D'IVOIRE :

a) La Représentation, la commercialisation, la distribution, l'importation, l'exportation et d'autres activités nécessaires à la mise en œuvre et à l'élaboration de processus d'intégration et d'exploitation de solutions technologiques au niveau hardware, software, de communication et de services spécialisées ;

b) La Planification, l'élaboration de projets, la conception, l'intégration, le montage, la mise en service, l'exploitation et l'assistance, l'administration et la gestion de tous types de services spécialisés dans les modalités de vente, de location, d'outsourcing, de concession ou d'externalisation des services, ce qui comprend, entre autres, les processus d'assistance aux usagers, la garde de documents, le règlement, la liquidation, la collecte, la refonte et l'autonomisation des processus ;

c) L'Intégration de la technologie, la dactylographie et la numération des documents, le déblocage documentaire, la délivrance de documents ;

d) La Gestion intelligente de contact pour le recouvrement de portefeuille, la processus de recouvrement persuasif et coercitif, centre de contact et call center ;

e) L'Administration de bases de données, l'analyse de données, les services de consultants et de conseil par des cabinets de conseil spécialisés, le déblocage et la migration des informations, la conception de bases de Données, Intelligente des Affaires, Data

détection et de contrôle électronique d'infractions (photo détection), émetteurs d'impulsions, arcs électriques et lasers, administration et gestion du trafic, systèmes et centres de contrôle et de surveillance, compteurs électroniques de vitesse, de reconnaissance ;

g) La Signalisation routière en générale, y compris la peinture asphaltique et le marquage des feux, ainsi que l'entretien des routes et les chantiers de génie civil général ;

h) Le Traitement, le stockage, la numération et la transmission de données ; images, vidéo et audio numérique et informatique en général.

Pour la réalisation de l'objet, la compagnie peut :

1) Acquérir tous les actifs fixe de nature mobilière ou immobilière qui sont nécessaires au développement des activités sociales ; grever ou limiter la propriété de ses actifs fixes, mobiliers ou immobiliers, et les aliéner lorsqu'il est conseillé d'en disposer pour des raisons de nécessité ou de commodité ;

2) Transférer ses actifs en tant que fiducie commerciale d'administration ou de garantie ;

3) Acquérir et utiliser des noms commerciaux, des logotypes, des marques et d'autres droits de propriété industrielle liées aux activités développées par la société et aux services prêtés par celle-ci ; dans le cas des droits de tiers, conclure des contrats d'utilisation ou de concession de propriété industrielle ;

4) Participer à la constitution d'autres entreprises ou sociétés, à caractères ou non de filiales, ou se lier à des entreprises ou de sociétés déjà existantes , par des contributions en argent, en biens ou en services, les incorporer ou y être incorporé ;

5) Prendre de l'argent en mutuelle et souscrire toutes sortes de transactions financières, actives ou passives, lui permettant d'obtenir les fonds nécessaires au développement de ses activités ;

6) Exercer tout type d'activité civile ou commerciale, licite et notamment placer ses fonds ou ses disponibilités dans des biens mobiliers et immobiliers, qui ont le caractère d'actifs fixes, à des fins de revenu et de valorisation et, en particulier, la formation, l'administration et la gestion d'un portefeuille d'investissements propres, constitué d'actions, de quotes-parts d'intérêts dans les sociétés nationales ou étrangères, de titres de participation ou d'investissement, obligations émises par des entités publiques et

8) En général, exécuter tous les actes et conclure tous les contrats qui restent intégralement liés à l'objet social exprimé dans l'article précédent et tous ceux qui visent à exercer et à respecter les obligations légales ou contractuelles découlant de son existence et 100,000,000 F CFA divisé en (10000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 10000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Abidjan Cocody II Plateaux-ilot 05, Lot non parvenu, Ilot 05

null null (PRÉSIDENT)

M Alvaro Léon ZULUAGA GIRALDO (PRÉSIDENT)

n°CI-ABJ-03-2025-B17-00039 du 26/03/2025 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°19099/GTCA/RC/2025 du 26/03/2025

